DES BARRES PHOSPHORESCENTES POUR QUOI FAIRE... (Première partie)

Le début de l'année 1970 est marqué par l'apparition des trois premières émissions de timbres-poste avec des barres phosphorescentes surimprimées en typographie.

1. Premières émissions avec des barres phosphorescentes

Les premières émissions avec des barres phosphorescentes sont apparues « clandestinement » dans la région de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) :

- 0.30FF vert « Marianne de Cheffer » avec une barre phosphorescente à droite



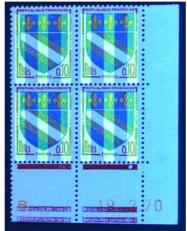
Tirages des 17.02.70 au 19.02.70 et 25.02.70 au 27.02.70 sur la presse typographique n⁹4 (Galvanos M+N)

- 0.40FF carmin « Marianne de Cheffer » avec deux barres phosphorescentes



Tirage du 17.02.70 sur la presse taille-douce TD6-1 (Cylindre X)

- 0.10FF « Blason de Troyes » avec trois barres phosphorescentes



Tirages du 18.02.70 et 04.03.70 sur la presse typographique n°8 (Galvanos S+T)

Les trois émissions sont imprimées avec des barres phosphorescentes au type A.

2. Les prototypes de discriminatrice installées à Clermont-Ferrand Gare

Peu d'informations officielles sur les discriminatrices sont disponibles à ce jour, celles-ci offrent plusieurs possibilités de scénarios et donc d'interprétation.

Dans le développement ci-dessous est proposé un des scénarios possibles sachant que nous ne savons pas si la discriminatrice CNET et la discriminatrice HB HU1 sont deux machines différentes ou une seule et même machine.

Si CLERMONT-FERRAND GARE CTE semble être le lieu des essais, les dates et la procédure de traitement sont quant à elles incertaines.

Depuis 1967 le centre de tri Clermont-Ferrand Gare est équipée de machines à oblitérer de type SECAP (source : « Les ateliers et centres de tri en France » de Patrick LAVENAS).



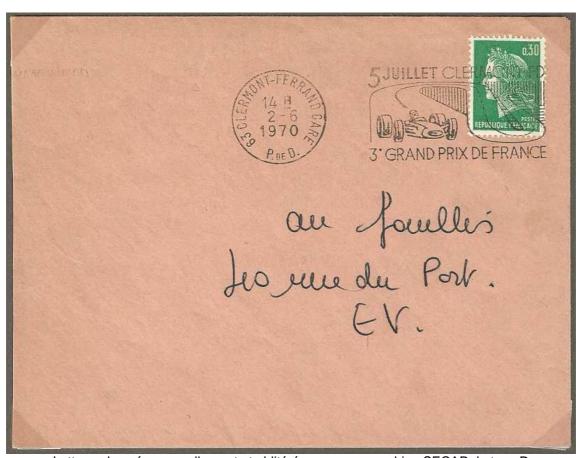
(connue de mars 1967 à avril 1996)

Dans le magazine Postes et Télécommunications, mensuel d'information du ministère des Postes, de janvier 1971 est mentionné :

« [...] Dès le printemps de 1970, tous les bureaux de poste de la région clermontoise ont été approvisionnés uniquement avec des timbres « codés » (sous-entendu avec des barres phosphorescentes). Après un délai de trois mois, lorsqu'ils ont été bien répandus dans le public, on a mis en service une discriminatrice expérimentale au centre de tri de Clermont-Ferrand. Ce prototype, le premier du genre réalisé en France, permet de traiter une dizaine de plis à la seconde, ces plis pouvant d'ailleurs être introduits dans la machine simplement empilés les uns sur les autres. L'expérience commencée en mai touche à sa fin. [...] ».

Cette information peut laisser supposer, qu'en mai-juin 1970 une discriminatrice expérimentale, probablement développée par le C.N.E.T., est en essai au centre de tri de Clermont-Ferrand gare.

Le courrier affranchi avec une barre phosphorescente est dirigé vers le tasseur « P.N.U », le courrier avec au moins deux barres vers le tasseur « LETTRE » et celui sans barre phosphorescente vers le tasseur « Rejet ».



Lettre redressée manuellement et oblitérée avec une machine SECAP de type D puis probablement séparée par une discriminatrice expérimentale développée par le C.N.ET. 1 barre phosphorescente => lettre dirigée dans le tasseur P.N.U.

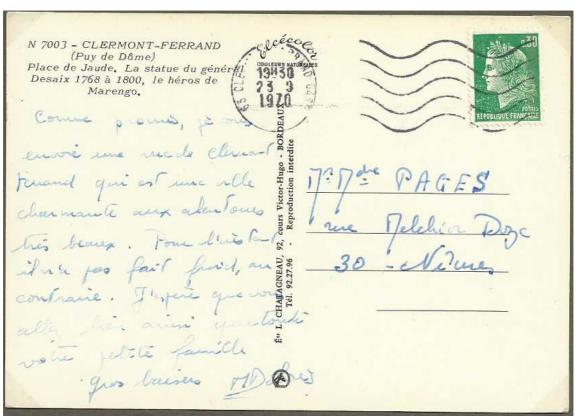
La redresseuse-oblitératrice Hotchkiss-Brandt de type HR1 traitant le courrier par contraste optique, initialement installée à Paris 01 depuis 1967, est transférée au Centre de Tri de Clermont-Ferrand pendant l'été 1970.



(connue de septembre 1970 à mars 1975)

A cette redresseuse-oblitératrice est probablement associé un prototype de discriminatrice Hotchkiss-Brandt HU 1 dénombrant le nombre de barres phosphorescentes sous lampe U.V.

En effet dans un courrier de Monsieur Beurrier, au nom du directeur général des Postes, en réponse à un courrier du 31 août 1970 est stipulé, au sujet de la redresseuse Hotchkiss-Brandt en cours d'installation « [...] quant aux timbres-poste phosphorescents mis en vente, ils concernent une expérience n'ayant pas trait au redressage et sur laquelle il est prématuré de donner des informations. [...] » laissant supposer qu'à cette date le prototype de discriminatrice mise au point par la société Hotchkiss-Brandt de type HU1 est déjà installée et est en période de test.



Carte postale redressée par le principe du contraste optique et oblitérée par la Hotchkiss-Brandt de type HR1 de Clermont-Ferrand Gare (première date observée)

puis probablement séparée par la discriminatrice prototype Hotchkiss-Brandt de type HU1. 1 barre phosphorescente => carte postale dirigée dans le tasseur P.N.U.



Lettre probablement traitée après l'opération de la redresseuse-oblitératrice Hotchkiss-Brandt de type HR1 par la discriminatrice Hotchkiss-Brandt de type HU1.

4 barres phosphorescentes => lettre dirigée dans le tasseur LETTRE

Le Centre de Tri de Clermont-Ferrand Gare est transformé en Centre de Tri Expérimental (C.T.E.) traitant tous les courriers du Puy-de-Dôme et des départements limitrophes à partir du 1er juin 1971.

Le C.T.E. de Clermont-Ferrand Gare est équipé :

- d'une trieuse Hotchkiss-Brandt HD 7 avec une tête de lecture de type CEGEA,
- d'une redresseuse Hotchkiss-Brandt HR1 détectant le courrier par contraste optique
- d'un prototype Hotchkiss-Brandt de discrimination HU 1 dénombrant le nombre de barres phosphorescentes sous lampe U.V.,
- de huit (puis onze) postes d'indexation Hotchkiss-Brandt HE 6.



Lettre redressée par le principe du contraste optique et oblitérée par la Hotchkiss-Brandt de type HR1 et probablement séparée par la discriminatrice prototype Hotchkiss-Brandt de type HU 1 1 barre phosphorescente => lettre dirigée dans le tasseur « P.N.U. »

Indexation alphanumérique code « P.L.M. » réalisée par le poste de codeur HE 6 au départ du Centre de Tri de Clermont-Ferrand à destination d'une localité qui n'est pas un chef-lieu de département.

Ce code est utilisé du 1er juin 1971 au 9 octobre 1974.

Ces deux prototypes de discriminatrice ne laissent pas de trace sur le courrier.

3. Emissions complémentaires

A partir du changement de tarif du 4 janvier 1971 et de l'émission du 0.50F rouge « Marianne de Béquet » les timbres au tarif urgent jusqu'à 20g sont imprimés avec trois barres phosphorescentes.

Le choix de trois barres est probablement dictée par la nécessité de rendre plus lisible les barres lors du traitement du courrier. En effet, les barres imprimées sur la figurine peuvent atténuer la détection des barres.



Tirage du 15.12.70 au 23.12.70 sur la presse taille-douce TD6-1 (Cylindre A) (Premier jour avec trois barres phosphorescentes sur cette valeur)

La première surimpression typographique de barres phosphorescentes sur un timbre imprimé en héliogravure est réalisée sur le 0.20FF « Blason de Saint-Lô ».



Tirage du 11.08.71 au 20.08.71 (Premier jour avec trois barres phosphorescentes sur cette valeur)

A la fin du premier semestre 1971 plusieurs types d'impression sont connus avec une surimpression typographique phosphorescente :

- 0.30FF vert « Marianne de Cheffer » pour la typographie mono-couleur
- 0.40FF carmin « Marianne de Cheffer » et 0.50FF rouge « Marianne de Béquet » pour la taille-douce mono-couleur
- 0.10FF « Blason de Troyes » pour la typographie multi-couleurs (trois couleurs)
- 0.20FF « Blason de Saint-Lô » pour l'héliogravure multi-couleurs (quatre couleurs)

4. Machine SECAP de type KES

Comme pour les discriminatrices, hormis une procédure de test du CNET et une notice technique non datée mais comportant un plan de la SECAP KES daté du 4 août 1972, avec des mises à jour jusqu'au 9 juillet 1974, on ne peut que proposer un scénario parmi d'autres envisageables.

A ce jour nous ne savons pas :

- où et quand le prototype a été testé;
- le nombre de machines commandées ;
- où et quand ces machines ont été installées bien qu'il soit probable qu'elles fussent installées dans les bureaux gares des départements qui recevront en 1972 les timbresposte d'usage courant comportant des barres phosphorescentes.

A partir du 1^{er} février 1972 de nouveaux départements reçoivent des timbres avec des barres phosphorescentes : l'Ain, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, l'Isère, la Loire, le Loiret et le Rhône.

A partir du 1^{er} juin 1972 quatre nouveaux départements sont approvisionnés avec des timbres avec des barres phosphorescentes: la Gironde, la Loire-Atlantique, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle.

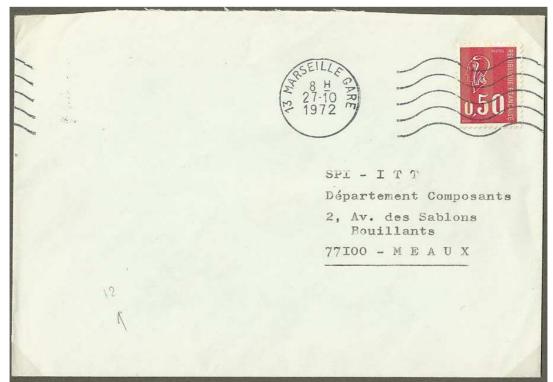
La machine SECAP KES est un modèle K électrique (E) avec un module de séparation (S) du courrier non urgent du courrier urgent par lecture des barres phosphorescentes après l'oblitération.

Elle permet (source : Spécification technique n°ST 255 modifiée - version 01) les opérations d'oblitération et de séparation sur trois directions, courrier urgent, courrier non urgent et rejets.

Le courrier est « taqué », redressé, oblitéré puis séparé

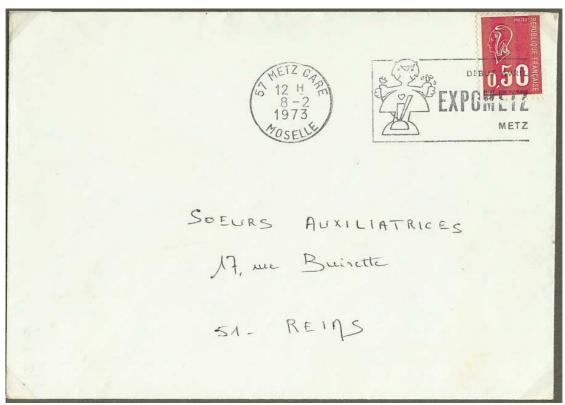
A l'aide d'un interrupteur la machine peut fonctionner en mode KE (oblitération simple) ou KES (oblitération/ségrégation).

La flamme des SECAP de type KES est donc la même taille que la flamme d'une SECAP KE à savoir 85 mm.



Lettre traitée très probablement par l'oblitératrice-discriminatrice SECAP de type KES 3 barres => lettre dirigée dans le tasseur LETTRE Poste de codeur « l2 de la trieuse Hotchkiss-Brandt HB 300 D

Trieuse initialement installée au centre de tri de Paris-Brune en septembre 1963 avant d'être transférée à partir de mai-juin 1972 au centre de tri de Marseille-Gare.



Lettre oblitérée par une machine SECAP au type D après redressage manuel puis probablement séparée par l'oblitératrice (inhibée) discriminatrice SECAP de type KES 3 barres phosphorescentes => lettre dirigée dans le tasseur LETTRE (0.50FF rouge « Marianne de Béquet » avec trois barres phosphorescentes au type A de carnet de 20 timbres)

La fonction séparation sera intégrée dans les nouvelles préparatrices TOSHIBA rendant obsolète l'emploi des SECAP KES, ce qui explique probablement que peu de bureaux gare en aient été équipés.

Sources documentaires:

- « L'automation dans les PTT » tome II de Claude Bourgeois Etude n°165 (Monde des Philatélistes -Septembre 1974)
- « L'oblitération mécanique en France » d'Yvon Nouazé (Fédération Française des Associations Philatéliques)
- « La préparation du courrier Les redresseuses TOSHIBA et N.E.C » de Christian LE GAC (Bulletin n^o28 de janvier 1985 du Groupement Ultra -Violet de France)
- « Histoire résumée de la période expérimentale (1953-1976) de l'automation du traitement du courrier en France » d'Alain Fribourg (bulletins n°27 et 28 du G.U.V.F)
- « Les ateliers et les centres de tri en France » de Patrick Lavenas (Les feuilles marcophiles Hors série 2015-02)

Vifs remerciements à Luc Guillard et Patrick Lavenas pour leurs collaborations.

Olivier GERVAIS - CAM n316